



Inspection Générale des Carrières

DÉPARTEMENTS DES YVELINES DE L'ESSONNE ET DU VAL D'OISE

Référence demande (partie remplie par le service)

--	--	--	--	--	--

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ANCIENNES CARRIÈRES, GALERIES SOUTERRAINES ET AUTRES CAVAGES ABANDONNÉS

Ces informations écrites ne se substituent pas à l'État des risques naturels, miniers et technologiques (L125-5 et R125-26 Code de l'environnement)

UNIQUEMENT POUR LES DÉPARTEMENTS DES YVELINES DE L'ESSONNE ET DU VAL D'OISE

Renseignements concernant le demandeur

Pour les particuliers :

Nom :

Civilité : Prénom :

Pour les professionnels :

Raison Sociale :

Qualité : géomètre notaire agence urbaniste autre:

N° SIRET :

Pour tous :

Adresse :

Code postal : Ville :

Renseignements concernant la propriété objet de la demande

Département : 78 91 95

Commune :

Adresse :

Référence cadastrale : Numéro feuille ou section **complet** (ex : B1 ou AC) :

Numéros des parcelles :

Les renseignements concernant la présence, la position et la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par le service et sous réserve de vérification par tous moyens appropriés.

Toute demande de renseignements ne doit concerner qu'une seule propriété sur une section cadastrale unique, désignée par ses numéros de parcelles cadastrales et son adresse. **Il devra y être joint obligatoirement un plan de situation lisible à l'échelle du 1/5000^{ième} et une enveloppe timbrée autocollante pour la réexpédition.**

Il appartient au demandeur de vérifier la concordance de la référence cadastrale avec l'implantation réelle de la propriété objet de la demande.

Les renseignements sont fournis en fonction d'un inventaire des sections cadastrales réactualisé annuellement. Le service ne peut être tenu responsable d'une modification de la nomenclature des sections cadastrales dont il n'aurait pas eu connaissance.

La demande doit être adressée à : Inspection Générale des Carrières, 2 place André Mignot 78012 Versailles Cedex.

Les renseignements par écrits sont payants et par le présent document le demandeur s'engage à régler la somme de 11,00 € par demande dès réception de l'avis de recouvrement qui lui sera adressé mensuellement par la Paierie Départementale des Yvelines.

Fait à le / / 20

Lu et approuvé
Signature et cachet: